



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 7 juin 2024

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No. 56/2024 - Demande de crédit de CHF 131'000.- TTC pour l'aménagement d'une zone 30 dans les secteurs • Trembley | Mélèzes | Combe • • Mouilles | Tuilière | Sous-le-Bois | Pélard • Bellevue | Bertoule •

Membres : **M. Raymond Le Bris (1^{er} membre) – Alternative pranginoise**
Mme Giovanna Bachmann – Entente pranginoise
Mme Marina Parashkevova -Entente pranginoise
M. Jacques Auberson – Alliance libérale de Prangins
M. François Perrenoud – Alliance libérale de Prangins

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire